



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

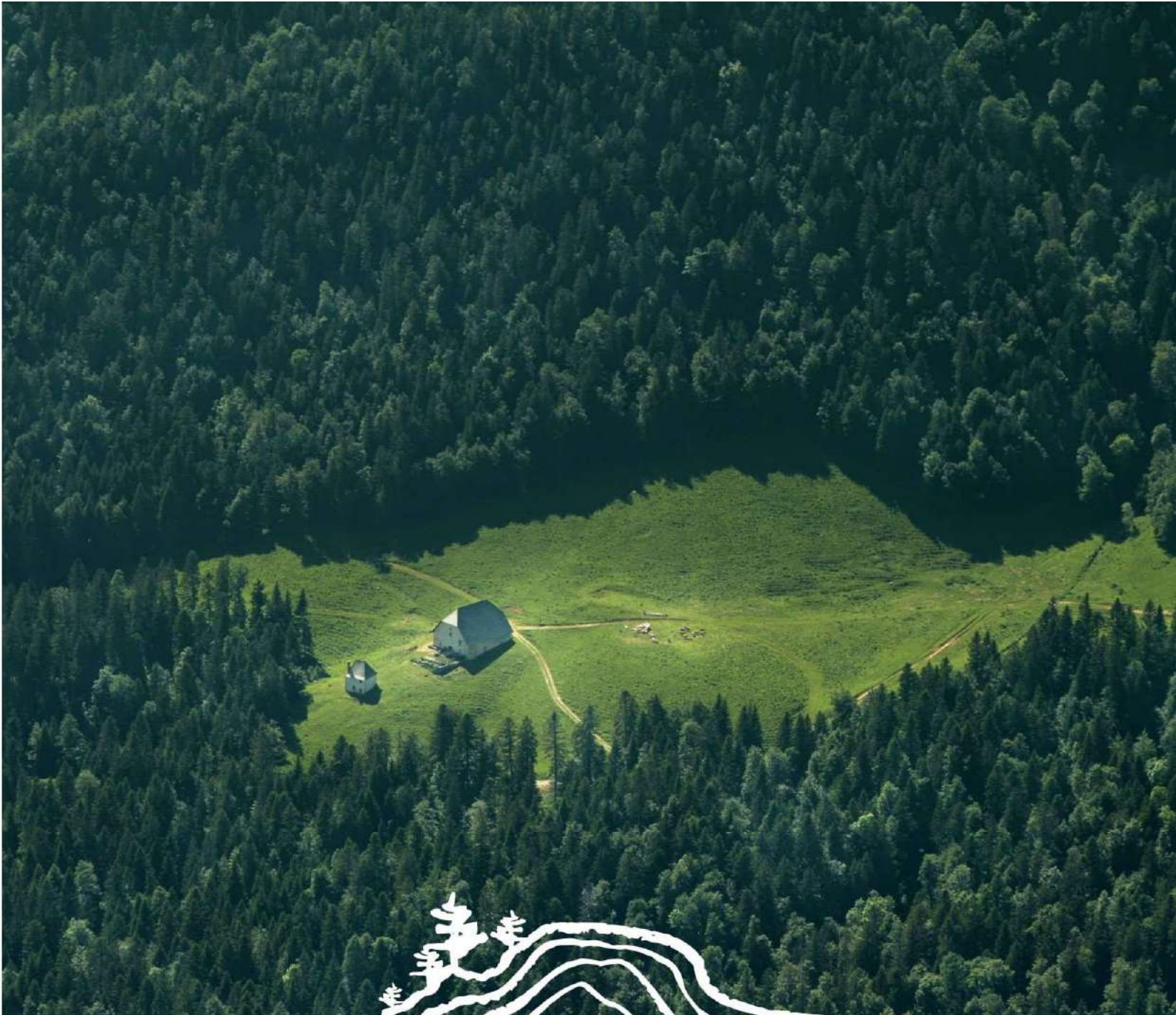
Journal du Parc

LE LIEN ENTRE LES HABITANTS D'UN TERRITOIRE UNIQUE

PRINTEMPS
ÉTÉ 2019

#16





LE DOSSIER

LE BOIS DE CHARTREUSE, pionnier des AOC Bois

Le 23 octobre 2018, après plus de dix ans de travail collectif, le Bois de Chartreuse est devenu le premier en France à bénéficier d'une Appellation d'Origine Contrôlée. Cette victoire ouvre de nouvelles perspectives à cette filière et illustre la relation entre richesse naturelle d'un territoire et savoir-faire humain.



La possibilité de faire reconnaître un bois en AOC existe depuis 2001. Première à se lancer, la Chartreuse contribue à fixer les cadres exigeants de cette reconnaissance jusqu'à plutôt réservée aux produits alimentaires. Il faut d'abord fédérer les acteurs de la filière, du propriétaire forestier au charpentier en passant par l'exploitant, le scieur, le constructeur ou l'architecte. Avec 17 000

On vient en Chartreuse observer sa faune, gravir ses sommets, arpenter ses sentiers. On s'y installe, pour profiter du cadre de vie. Mais que sait-on de ses forêts ? Réservoir indispensable pour la biodiversité et lieu de ressourcement pour les hommes, elles façonnent géographiquement et humainement le massif depuis des siècles. Le bois qu'on y récolte représente une filière économique importante. *« La culture forestière est encore très présente en Chartreuse. On estime que 500 personnes vivent directement du bois »*, confirme Fabien Bourhis, chargé de mission Forêt-filière Bois au Parc naturel régional de Chartreuse.

« La culture forestière est encore très présente en Chartreuse. »

UN TERRITOIRE PRIVILÉGIÉ

Profitant de sols riches en limons, d'un climat arrosé et d'écart de températures assez faibles, les forêts de Chartreuse se développent à leur aise sur 50 000 hectares, couvrant 60 % du massif. Le bois exploité provient essentiellement de résineux comme le sapin ou l'épicéa. Souple et résistant, ses qualités sont reconnues de longue date. Au 17^e siècle, il est convoité par la marine royale pour les mâts de ses bateaux. Aujourd'hui, il est utilisé comme "bois de structure" pour les charpentes et structures : maisons individuelles, bâtiments publics, constructions agricoles ou de loisirs...

Les forêts de Chartreuse produisent environ 80 000 m³ de bois dont une partie est valorisée dans les 9 scieries encore présentes sur le territoire. Maillon indispensable à l'économie locale, le maintien de cette activité sur le massif est un enjeu de taille à l'heure où les économies d'échelle privilégient des structures plus grosses dans les vallées.

propriétaires privés possédant des surfaces de 1,8 hectares en moyenne, souvent en parcelles discontinues, la partie se complique.

EN ROUTE VERS L'AOC

Le Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC) est créé en 2005 par le Parc, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et des départements de l'Isère et de la Savoie. Il amorce une dynamique collective entre les professionnels autour du projet AOC. Les partenariats du Parc avec le groupement des sylviculteurs de Chartreuse, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Office National des Forêts, renforcent cette synergie.

Outre la réalisation de projets collectifs (séchoir, offre d'habitations légères de loisir, centre de taille de charpente, actions de promotions), les professionnels se penchent sur les spécificités du Bois de Chartreuse, s'appuyant sur les résultats d'une enquête auprès d'une cinquantaine de charpentiers. *« Apprendre à définir ce bois, sa résistance, ses nervures, la dimension des cernes, sa couleur et tout ce qui peut en faire sa notoriété, était le premier enjeu »* explique Jeanne-Véronique Davesne, coordonnatrice du Comité Interprofessionnel Bois de Chartreuse. Il faut identifier les savoir-faire des professionnels, décrire précisément les étapes de la production du bois et les corps de métiers concernés. Chacune des étapes de la chaîne du bois est ensuite documentée pour garantir une traçabilité du matériau, de son origine à sa transformation finale. Enfin, l'aire géographique du bois est définie, chaque parcelle répondant à des critères précis. Un cahier des charges recense les pratiques et critères établis qui sont contrôlés par un organisme de certification.



FOCUS



UNE FORÊT ACCOMPAGNÉE PAR L'HOMME

D'apparence sauvages, les forêts de Chartreuse sont façonnées par l'homme, dont l'intervention est souvent invisible pour la plupart d'entre nous. C'est le cas des parcelles gérées en « futaie irrégulière », dont le bois AOC est issu. Les arbres y sont choisis et coupés afin d'amener la lumière au sol pour permettre à la forêt de se régénérer. Cette pratique permet une récolte régulière et proportionnée de bois en évitant les coupes rases et en préservant le rôle de maintien des sols assuré par la forêt. En été les opérations « Vis ma vie de bûcheron » et « Vis ma vie de forestier », menées par le Parc avec les acteurs de la filière, sensibilisent le public à cette gestion et aux enjeux de la forêt en Chartreuse.



POURQUOI PAS MOI ?

On peut aujourd'hui vivre en Chartreuse, profiter de son cadre et de ses richesses, tout en contribuant à faire vivre le territoire. Par exemple en faisant le choix du Bois de Chartreuse AOC. Outre ses qualités en termes de résistance, de durabilité, de confort, d'esthétique, le Bois de Chartreuse offre la garantie d'un matériau naturel et éthique : gestion responsable des forêts, réduction de l'empreinte carbone, soutien de la filière locale et des emplois associés et maintien d'un savoir-faire traditionnel allié à des techniques innovantes. Sur le territoire, de nombreux professionnels, architectes, constructeurs ou artisans, travaillent avec le Bois de Chartreuse et peuvent apporter leur expertise aux particuliers qui ont des projets de construction, de rénovation ou d'extension. Pourquoi s'en priver ?

Retrouvez sur le site du CIBC la liste des acteurs partenaires, toutes les spécificités du Bois de Chartreuse ainsi que l'aire géographique concernée : www.bois-de-chartreuse.fr

Le 23 octobre 2018, le Bois de Chartreuse obtient enfin son AOC⁽¹⁾. Stéphane Virard, charpentier originaire du massif et propriétaire forestier de père en fils, utilise ce bois depuis toujours. Adhérent au CIBC, il se réjouit de la reconnaissance de cette filière. « *J'espère que cela encouragera d'autres professionnels à utiliser ce bois en amont de la chaîne au niveau du scieur ou du négociant, et en aval au niveau du client* », explique-t-il.

L'AOC Bois de Chartreuse est un sciage issu des bois produits dans les forêts de Chartreuse et transformé par les scieurs sur l'Aire géographique. Chaque "opérateur" de l'AOC est engagé dans le respect du cahier des charges homologué « *L'obtention de cette AOC symbolise une rencontre réussie entre un terroir et des hommes qui ont su en tirer le meilleur et le valoriser* », résume Fabien Bourhis. Pour les clients, c'est la garantie d'un achat responsable. Les premiers sciages estampillés "AOC" seront disponibles à l'été 2019.

« *L'AOC Bois de Chartreuse appartient maintenant au patrimoine du massif, mais sa réussite dépendra de ce qu'en feront les professionnels de la filière, les élus et les habitants* », conclut Fabien Bourhis, qui espère qu'elle contribuera à renforcer l'économie locale. Pour l'heure, le Bois de Chartreuse n'aura jamais autant fait parler de lui.

⁽¹⁾ Le 15 mars 2019, le Jura est devenu le 2^e territoire à obtenir une AOC Bois.



↑ Construction du Habert de la prairie du Col de Porte :
DNF Forêt d'Exception